

INTITULE FORMATION CONTINUE

Mesures transitoires 10 gestes IDE bloc opératoire (MT10 21H)

PUBLIC

Infirmier(e) diplômé(e) d'Etat exerçant en bloc opératoire

PREREQUIS

Être titulaire de l'autorisation temporaire préfectorale d'exercice en application de l'article 4 du décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024

Dossier complet à fournir à l'inscription conformément au bulletin d'inscription

OBJECTIFS

Permettre à l'infirmier diplômé d'Etat d'obtenir une autorisation définitive pour réaliser l'ensemble des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du Code de Santé Publique conformément à l'arrêté du 20 janvier 2025.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le suivi de l'intégralité de la formation permet au professionnel IDE, titulaire de l'attestation de formation délivrée par l'école d'IBODE, de solliciter l'autorisation définitive auprès de l'autorité compétente conformément aux conditions définies par *le décret n° 2024-954 du 23 octobre 2024 relatif aux conditions de réalisation en bloc opératoire des actes et activités mentionnés à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'Etat et par l'arrêté du 20 janvier 2025 et par.*

EFFECTIFS

La formation est ouverte pour 30 stagiaires maximum par session.

LIEU DE FORMATION

La formation a lieu 2 jours en présentiel sur le site du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne et 1 jour en format distanciel synchrone (classe virtuelle : un lien de connexion vous est envoyé par mail).

Nous pouvons examiner des modalités d'adaptation des journées de formation auprès de vos équipes : le cas échéant, nous vous invitons à nous contacter par mail et téléphone.

PROGRAMME

Le programme de formation est conforme à l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 2025 relatif aux formations complémentaires à la réalisation des actes et activités mentionnées à l'article R4311-11-1 du code de la santé publique par les infirmiers diplômés d'état :

- Cadre juridique de la réglementation : Champs de compétences et de responsabilité pour l'infirmier autorisé ;
- Sensibilisation à la gestion des risques génériques et associés en particulier aux actes et activités infirmiers de bloc opératoire :
 - Gestion des risques liés aux patients :

MAJ 26/01/2026

- Check-list, métier IBODE
- Identitovigilance, données à caractère personnel
- Matéiovigilance
- Gestion des risques liés aux professionnels et à l'organisation des soins : gestion des risques a priori et a posteriori ; risques professionnels, EPI, TMS, AES...
- Sensibilisation à la gestion des risques liés à la mise en œuvre et à la réalisation des actes et activités visés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie

Au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord concernée :

Risques liés aux différentes techniques de :

- L'installation chirurgicale du patient ;
- La mise en place et la fixation des drains susaponévrotiques ;
- La fermeture sous-cutanée et cutanée ;
- L'aide à l'exposition ;
- L'aide à l'hémostase ;
- L'aide à l'aspiration ;
- La fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité.
- Sensibilisation à la gestion du risque infectieux associé aux actes et activités réalisés, notamment dans le cadre de l'assistance de chirurgie
 - Asepsie progressive dans l'environnement stérile patient-personnel-matériel (organisation, circulation, flux et ergonomie)
 - Risques associés à l'utilisation et au traitement des dispositifs médicaux stériles lors des différents temps opératoires
 - Respect des bonnes pratiques de stérilisation
 - Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

Formation de sensibilisation, sans travaux pratiques.

DUREE DE LA FORMATION

3 jours (discontinus) : **21 h** dont 2 jours en présentiel et 1 jour distanciel synchrone

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Les méthodes pédagogiques sont diversifiées et favorisent l'échanges entre le formateur et les participants : cours magistraux, techniques de pédagogie active, analyse de supports et de situations.

INTERVENANTS

Cadre de santé IBODE et IBODE formateurs, Cadre supérieur de santé IBODE, Cadre supérieur de santé, juristes, pharmaciens, IDE hygiéniste, IADE.

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Quizz pré et post tests en début et en fin de formation
- Recueil des attentes en début de formation (bulletin d'inscription)
- Recueil de la satisfaction en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Délivrance d'une attestation sanctionnant le suivi de l'intégralité du cursus de la formation à l'issue de la session : le modèle est conforme à l'annexe de l'arrêté du 20 janvier 2025.

DATES

Plusieurs sessions par an : consulter le site internet [Mesures transitoires 10 gestes IDE bloc opératoire \(MT10 21H\) - CAMPUS PARAMÉDICAL](#)

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription à confirmer auprès du service Formation Continue du Campus Paramédical au plus tard deux mois avant le début d'une session avec justificatif de prise en charge employeur ou d'autofinancement et bulletin d'inscription renseigné.

Dossier complet à fournir à l'inscription pour confirmer l'inscription en formation.

ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

TARIFS

Tarif par participant pour les **3 jours : 869 euros** ou **tarif collectif sur demande**

CONTACTS

Secrétariat – Assistante Formations Continues - 03 80 29 53 49

campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

Responsable de formation – renseignements programme : 03 80 66 90 06

Site(s) internet : <https://campus-paramedical.chu-dijon.fr/nos-formations-continues/>